

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [kosarapetkova-petkova-csmb-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/a2d0cae90920f8852f179b65)

<https://www.cadre21.org/membres/a2d0cae90920f8852f179b65>

Date d'obtention : 2025-01-23 15:35:20

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. Discussion initiale et soutien : Rencontrer l'auteur du signalement et la jeune victime pour les rassurer, les soutenir et les impliquer dans la recherche d'une solution.
2. Évaluation de l'incident : Poser des questions sans jugement, de manière professionnelle, pour comprendre l'événement. Utiliser la grille d'évaluation pour mieux analyser les éléments déclencheurs, la nature, les intentions et l'ampleur de l'incident.
3. Vérification des informations : Confirmer les faits avec la victime, les témoins et les autres jeunes impliqués, tout en respectant la confidentialité. Si des activités criminelles sont suspectées, contacter la police et agir en conséquence (par exemple confisquer les appareils électroniques).
4. Rencontre avec l'instigateur : Obtenir sa version des faits tout en protégeant les sources d'information car ces éléments de preuves permettront d'évaluer si l'acte était impulsif ou malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Des trois mises en situations, je retiens que les situations de sextage sont très courantes et complexes. Parfois, il est difficile de comprendre les éléments déclencheurs ainsi que l'ampleur de la situation. Je retiens aussi que les situations de sextage doivent être abordées de manière professionnelle, confidentielle et empathique. Il peut être difficile pour les victimes de dénoncer, car elles peuvent ressentir de la honte, de la peur et de la culpabilité. C'est pourquoi il est important d'encourager les témoins à agir et à signaler les situations à des professionnels. Enfin, en tant que professionnels, nous devons essayer de comprendre les situations de manière impartiale afin que les victimes se sentent accueillies et non jugées.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui me semble la plus délicate, c'est la rencontre avec la victime. Je trouve que cela demande un immense courage de dénoncer une situation de sextage lorsqu'on est personnellement impliqué et qu'on préfère fuir ou éviter plutôt que de dénoncer. Je pense que cette étape est cruciale pour recueillir des informations tout en offrant à la victime le soutien dont elle a besoin. De plus, je trouve que cette étape est très délicate, car la rencontre avec la victime peut influencer notre jugement et faire appel à nos valeurs. Il faut donc trouver des moyens de rassurer la victime tout en gérant nos propres émotions et nos propres biais.